

FAMOC - Fonds d'appui aux moteurs de changement, Phase II

<p>Key results: <i>Effet direct</i> : Les organisations motrices de changement des jeunes et des médias soutenus par FAMOC contribuent à la gouvernance inclusive, à la coexistence pacifique et à la promotion et protection des droits humains 1) <i>Nombre de changements durables induits par les actions des bénéficiaires du FAMOC</i> 2) <i>les OSC ayant bénéficiés de subventions aires du FAMOC ont démontré une capacité accrue sur les plans organisationnelles, technique et d'influence.</i></p> <p>Justification for support: -Le FAMOC 2 est choisi en raison de sa mise en œuvre réussie de la phase 1. Au-delà d'un des résultats significatifs et innovateurs obtenus, le FAMOC est devenu un modèle à suivre pour l'appui à la société civile au Mali. Il offre ainsi non seulement un modèle d'intervention pour renforcer la redevabilité de la gouvernance et la promotion et la protection des droits humains, l'accès à une information critique et fiable, la prévention de conflit, mais aussi une façon d'appuyer les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables en offrant une place et une voix à ces mêmes groupes, et à travers ce processus, il contribue à une société civile plus inclusive, jeune et dynamique.</p> <p>Major risks and challenges: En raison de la crise multi-dimensionnelle actuelle du Mali, le tableau de risques est très complexe. Les risques les plus importants dépassent le niveau programme et concernent l'issue de la crise politico-diplomatique sécuritaire actuelle et le niveau de respect des droits de l'homme y compris la liberté d'expression.</p>	<p>File No. 2023 - 24839</p> <p>Country Mali</p> <p>Responsible Unit Ambassade de Danemark au Mali</p> <p>Sector Civil Society and Human Rights</p> <p>Partner n.a.</p>																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DKK million</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commitment</td> <td>60</td> <td>45</td> <td>45</td> <td>0</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>Projected disbursement</td> <td>45,4</td> <td>46,9</td> <td>46,9</td> <td>10,8</td> <td>150</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2026	2027	Total	DKK million						Commitment	60	45	45	0	150	Projected disbursement	45,4	46,9	46,9	10,8	150
		2024	2025	2026	2027	Total																			
	DKK million																								
	Commitment	60	45	45	0	150																			
	Projected disbursement	45,4	46,9	46,9	10,8	150																			
	Duration 3 years (May 2024-April 2027)																								
	Previous grants DKK 127,4 mio.																								
	Finance Act code 06.32.02.20 Mali																								
	Head of unit Vibeke Gram Mortensen (a.i)																								
	Desk officer Youssouf Abdoulaye Barry / Maike Hebogård Schäfer																								
	Reviewed by CFO NO: Gregers Juel Jensen																								
	<p>Relevant SDGs</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td> No Poverty</td> <td> No Hunger</td> <td> Good Health, Wellbeing</td> <td> Quality Education</td> <td> Gender Equality</td> <td> Clean Water, Sanitation</td> </tr> <tr> <td> Affordable Clean Energy</td> <td> Decent Jobs, Econ. Growth</td> <td> Industry, Innovation, Infrastructure</td> <td> Reduced Inequalities</td> <td> Sustainable Cities, Communities</td> <td> Responsible Consumption</td> </tr> <tr> <td> Climate Action</td> <td> Life below Water</td> <td> Life on Land</td> <td> Peace & Justice, strong Institutions</td> <td> Partnerships for Goals</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	 No Poverty	 No Hunger	 Good Health, Wellbeing	 Quality Education	 Gender Equality	 Clean Water, Sanitation	 Affordable Clean Energy	 Decent Jobs, Econ. Growth	 Industry, Innovation, Infrastructure	 Reduced Inequalities	 Sustainable Cities, Communities	 Responsible Consumption	 Climate Action	 Life below Water	 Life on Land	 Peace & Justice, strong Institutions	 Partnerships for Goals							
	 No Poverty	 No Hunger	 Good Health, Wellbeing	 Quality Education	 Gender Equality	 Clean Water, Sanitation																			
 Affordable Clean Energy	 Decent Jobs, Econ. Growth	 Industry, Innovation, Infrastructure	 Reduced Inequalities	 Sustainable Cities, Communities	 Responsible Consumption																				
 Climate Action	 Life below Water	 Life on Land	 Peace & Justice, strong Institutions	 Partnerships for Goals																					
<p>Objective</p> <p>Consolider les initiatives des OSC motrices de changement des jeunes et des médias œuvrant pour le renforcement de la participation citoyenne des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés, pour le respect des droits humains et la promotion de la paix.</p>																									
<p>Environment and climate targeting - Principal objective (100%); Significant objective (50%)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Climate adaptation</th> <th>Climate mitigation</th> <th>Biodiversity</th> <th>Other green/environment</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Indicate 0, 50% or 100%</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total green budget (DKK)</td> <td>n.a.</td> <td>n.a.</td> <td>n.a.</td> <td>n.a.</td> </tr> </tbody> </table>		Climate adaptation	Climate mitigation	Biodiversity	Other green/environment	Indicate 0, 50% or 100%	0	0	0	0	Total green budget (DKK)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.										
	Climate adaptation	Climate mitigation	Biodiversity	Other green/environment																					
Indicate 0, 50% or 100%	0	0	0	0																					
Total green budget (DKK)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.																					
<p>Justification for choice of partner:</p> <p>n.a. Il s'agit d'un dispositif de fonds.</p>																									
<p>Summary:</p> <p>Le projet s'inscrit dans la suite du FAMOC 1 (2018-2022, 2023-2024) et dans la synergie avec le FACEJ 2 (2024-2027). Le fonds d'appui aux moteurs de changement cible :1) Les OSC, et en particulier les OSC émergentes des jeunes ; 2) les acteurs des médias indépendantes, offrant des informations fiables et critiques. Le financement est fait à travers 3 guichets ciblant les capacités différentes des OSC et visant les thématiques des 4 extraits : 1) Participation citoyenne des groupes marginalisés ; 2) L'accès à une information fiable et critique ; 3) La prévention des conflits ; 4) promotion et protection des droits humain. En outre, la CNDH en tant qu'institution nationale de protection et de promotion de droits humain fera objet d'un appui financier afin de lui permettre de maintenir son accréditation en statut A et de remplir son mandat prévu par la loi malienne dans un contexte de crise multi-dimensionnelle.</p>																									
<p>Budget (engagement as defined in FMI):</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Effet direct 1</td> <td>150 DKK million</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>150 DKK million</td> </tr> </tbody> </table>	Effet direct 1	150 DKK million	Total	150 DKK million																					
Effet direct 1	150 DKK million																								
Total	150 DKK million																								

Presentation to the Programme Committee – RÉSUMÉ (version September 2023)

L'objectif du projet est : de consolider les initiatives des OSC motrices de changement des jeunes et des médias œuvrant pour le renforcement de la participation citoyenne des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés, pour le respect des droits humains et la promotion de la paix.

L'effet direct : Les organisations motrices de changement des jeunes et des médias soutenus par FAMOC contribuent à la gouvernance inclusive, à la coexistence pacifique et à la promotion et protection des droits humains.

Le FAMOC 2 poursuit la riche expérience et les résultats convaincant de la première phase de FAMOC (2018-2022). C'était la première fois qu'un programme d'appui à la société civile de DANIDA visait directement la jeunesse et les organisations émergentes, voir des associations non formelles et des individus – et avec des résultats convainquants.

Le projet a fait l'objet d'une extension de 2023 à 2024 dans le cadre de la suspension de la formulation d'un nouveau programme pays pour le Mali (en raison du contexte politique dans le pays).

Le FAMOC 2 ciblera d'une part les OSC émergents et les médias (par appel à propositions de projets) et ; d'autre part appuiera la Commission Nationale des Droits de l'Homme et Studio Tamani, structure de production et de diffusion de l'information fiable et indépendante.

Le FAMOC 2 suivra le dispositif de la phase 1 à travers 3 guichets correspondant aux capacités organisationnelles des OSC (Guichet A : OSC avec capacités et résultats antérieurs confirmés ; guichet B : OSC avec capacités et résultats en cours de consolidation ; C) OSC émergents ou non formalisés. Les APP viseront les 4 extrants thématiques du FAMOC 2 : I) la participation citoyenne des jeunes, des femmes et les groupes vulnérables aux instances de prises de décision ; II) l'accès à l'information fiable et critique ; III) la promotion de la coexistence pacifique et prévention des conflits ; IV) la promotion et la protection des droits humains.

Les résultats clés du FAMOC 1 :

- 7 Appels à propositions de projet (APP) de 2018-2023 - 81 bénéficiaires OSC financés pour un total de 104,5 millions de DKK
- 10 médias soutenus (radios, presse, télévision, médias sociaux (blogueurs, web TV etc) touchant plus de 5.000.000 d'auditeurs et 4.991.000 followers.
- 208 initiatives de formations, sensibilisations, lobbying et plaidoyer, etc. ont été développées au profit des jeunes et des femmes, pour promouvoir leur leadership et leur participation aux affaires publiques impliquant 30.229 personnes dont 17.894 jeunes et 13.239 femmes.
- 193 initiatives ont été réalisées par les organisations bénéficiaires du FAMOC relatives à lutte contre l'extrémisme violent ; la prévention et la résolution des conflits, protection et promotion des droits humains
- L'institution nationale des Droits de l'Homme (IMDH) a pu ouvrir des antennes régionales dans 5 sur 8 régions et a obtenu le statut A dans le système d'accréditation des INDH.

En outre, plusieurs bénéficiaires et en particulier les trois OSC bénéficiaires du guichet A, ont vu leurs capacités d'intervention et d'organisation renforcés, ce qui se reflète actuellement dans les propositions de financement venant de la part d'autres bailleurs.

Les différences principales entre FAMOC 1 et 2 sont : i) la réduction des nombres de guichets (à 4 à 3), ii) la sélection par APP pour l'ensemble des OSC de même type ; ii). Une réduction du nombre des APP, mais une possibilité de reconduire le financement des bénéficiaires performant ; iii) un renforcement de capacités dans la durée pour l'ensemble des bénéficiaires ; iv) l'accent mis sur la création des synergies entre bénéficiaires et la mise en réseau y compris entre la CNDH et les OSC.

Justification : L'accent mis sur l'appui aux jeunes, sur la promotion et la protection des droits humains, y compris le droit à l'information ainsi que la promotion de la paix et la prévention des conflits inscrit le projet dans plusieurs priorités de la stratégie de développement du Danemark en cours. Le fonds appui particulièrement des structures œuvrant pour les droits des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés vulnérables visant le renforcement de leur participation citoyenne dans les instances de prises de décisions. En offrant une place et une voix aux jeunes et aux groupes marginalisés, le projet s'inscrit également dans un objectif plus général de stabilisation régionale dans le Sahel et de la lutte contre l'immigration irrégulière. Enfin des synergies avec le 2^{ème} phase de FACEJ, sont envisagés.

FAMOC – Fonds d'Appui aux Moteurs de Changement – Phase II (2024-2027)

Liste des abréviations

AFDH	L'Approche Fondée sur les Droits Humain
APP	Appel à propositions de projet
ARD	Ambassade Royale du Danemark
AMI	Avis à manifestation d'intérêt
BM	Banque Mondiale
CMA	Coordination des mouvements d'Azawad
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNT	Conseil national de transition
FACEJ	Fonds d'Appui à la Création d'Entreprises pour les Jeunes
FAMOC	Fonds d'Appui aux Moteurs du Changement
FNUAP	Fonds de Nations Unies pour la population
GdF	Gestionnaire de Fonds
GdM	Gouvernement de transition du Mali
MINUSMA	La mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
ODD	Objectif de Développement Durable (SDG)
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
PNUD	Programme de Nations Unies de Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-africaine
WILDAF	Women in Law and Development in Africa

Table de matières

1. Contexte, considérations stratégiques et justification.....	1
1.1 Contexte	1
1.2 Considérations stratégiques	3
1.3 Justification.....	5
1.4 Choix de partenaires.....	7
1.5 Acquis principaux et leçons apprises FAMOC 1	7
2. Objectif du projet	8
3. Théorie de Changement et Hypothèses principales	10
4. Cadre des résultats	11
5. Inputs/budget (DKK).....	13
6. Dispositif institutionnel de gestion.....	14
7. Gestion de Risques	15
Annexe 1: Analyse contexte	16
Annexe 2: Partner assessment	16
Annexe 3: Justification appui à la CNDH (draft)	16
Annexe 4: Dispositif des guichets de FAMOC 2 versus FAMOC 1	19
Annexe 5: Tableau récapitulatif de faiblesses du FAMOC 1 et les adaptations proposées	20
Annexe 6 : Typologie des bénéficiaires et modalités des APPs.....	20
Annexe 7: Tableau des programmes /PtF pertinent (draft).....	21
Annexe 8: Process Action Plan	22

1. Contexte, considérations stratégiques et justification

1.1 Contexte

Contexte politique malienne

Le programme pays précédent a démarré dans la situation de crise sécuritaire grave que traversait le Mali depuis 2012 avec la résurgence d'un mouvement de la rébellion touareg en récurrence depuis des décennies, amplifié cette fois-ci par l'apparition d'attaques terroristes dans les régions du Nord. Malgré ce contexte difficile, le pays a pu organiser l'élection présidentielle courant juillet-août 2018, puis législatives en 2020.

Cependant, à la crise au nord du Mali, il s'est greffé les conflits inter et intracommunautaires du centre causant le déplacement massif des communautés et des frustrations inter ethniques ainsi que la multiplication des actes des groupes extrémistes violents faisant plus de victimes civiles que militaires. Beaucoup d'efforts de la part de la communauté internationale et des parties prenantes nationales avaient contribué à la signature de l'accord de Paix en 2015 et aux avancements démocratiques. Toutefois, la complexité de la crise malienne, l'avancement des groupes radicaux, l'insuffisance de la présence des actions et des ressources de l'Etat dans la majorité des localités à conflit ainsi que les dynamiques transfrontalières de la crise n'ont pas constitué des facteurs favorables. Ainsi, le 18 Aout 2020, le Mali a été la scène d'un premier coup d'état, puis un deuxième en mai 2021¹.

Depuis le dernier coup d'état en mai 2021, le pays est dirigé par le chef de la junte militaire, avec un gouvernement composé à la fois par des personnalités militaires et civils. À la suite du premier coup d'état, l'assemblée nationale a été dissoute et un conseil national de transition -CNT- a été mis en place composé de 121 membres (nombré passé à 147 membres en juillet 2022), comprenant des militaires, et représentants de partis politiques, de la société civile, dont 25 femmes.

Le calendrier pour un retour à l'ordre constitutionnel et à un régime civil a été modifié à plusieurs reprises, notamment sous pression de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la communauté internationale. Le référendum promulguant une nouvelle constitution, votée en juin 2023, constitue une première étape, puis les élections législatives sont prévues pour octobre 2023 et l'élection présidentielle pour février (1^{er} tour)/mars (deuxième tour) 2024.

Malgré les protestations de la part de la société civile et une partie de l'opposition politique, le régime s'est créé une certaine légitimité au sein d'une partie de la population, principalement à travers un discours anti colonial mettant l'accent sur la souveraineté nationale. Le positionnement géopolitique de la Gouvernement de transition de Mali (GdM) vers une coopération renforcée avec la Russie et le groupe mercenaire Wagner pourrait changer le paysage diplomatique et le climat de coopération.

L'Organisation des Nations Unies (ONU) note une augmentation substantielle des violations des droits de l'homme au Mali commises par les forces de défense et de sécurité depuis l'arrivée du Groupe Wagner, y compris un nombre élevé d'exécutions sommaires.² A ceci se rajoute le départ de MINUSMA, demandé en juillet 2023 par le GdM, laissant un espace vide, notamment dans le Nord ce qui risque de réanimer l'ancien conflit entre les groupes signataires de l'accord de Paix en 2015 notamment le CMA (Coordination des mouvements de l'Azawad) et l'armée malienne – un risque dont on voit des déjà des manifestations. En parallèle les groupes armés islamistes semblent gagner du terrain avec plusieurs attaques récentes dans la région du nord. La situation géopolitique au Sahel demeure ainsi très labile.

¹ Le premier en Aout 2020, dans la suite des protestations populaires connu sous le Mouvement du 5 juin – Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP) contre la réélection du président Ibrahim B. Keita (IBK), ensuite en mai 2021 à la suite des désaccords entre le président de transition, civil, et la junte militaire.

² Voir par exemple le rapport de l'ONU sur les violences commises dans la localité de Moura en mars 2022. La CNDH malienne a également réagi à travers plusieurs communiqués [COMMUNIQUE N°0009-2023/CNDH-P | CNDH-Mali \(cndhmali.com\)](#). De même que des communiqués plus récents sur d'autres localités notamment le communiqué du mois d'août 2023. [COMMUNIQUE N°0014-2023/CNDH-P, relatif à la situation sécuritaire dans la Région de Bandiagara | CNDH-Mali \(cndhmali.com\)](#)

Par ailleurs, le processus de décentralisation en cours depuis 1992, et occupant une place importante dans les accords de paix de 2015 dit d'Alger, a du mal à se traduire dans la réalité par un transfert de compétences et une répartition claire des tâches et des budgets entre le pouvoir central et les collectivités locales³.

Enfin, les crises multidimensionnelles et complexes au Mali ont engendré une situation humanitaire désastreuse exacerbée par les effets du changement climatique et de la croissance démographique. En 2023, 8,8 millions de Maliens ont besoin de l'aide humanitaire (37% de la population) et environ 375,000 sont enregistrés comme déplacés internes, en plus de 64,000 réfugiés d'autres pays, avec des chiffres réels estimés à beaucoup plus élevés⁴. L'un des principaux défis est l'insécurité alimentaire croissante, qui restera une cause majeure de déplacement dans les années à venir.

Société civile, médias et droits de l'Homme au Mali [analyse complète à fournir en annexe du document]

Au moment du programme pays précédant, les Organisations de la Société Civile (OSC) maliennes évoluaient dans un environnement relativement propice, garantissant la liberté d'association, la liberté d'expression et la liberté de chercher des financements au Mali ou ailleurs. Cependant, la forte dégradation du contexte au Mali affecte la société civile qui doit évoluer dans un environnement de plus en plus difficile. Depuis novembre 2022, suite à la dégradation des relations diplomatiques avec la France et la prohibition des financements français, le GdM a renforcé les modalités de contrôle.⁵

De façon globale, la société civile malienne joue (comme dans nombreux d'autres pays en développement) un double rôle de prestataire de services, particulièrement dans les zones marginalisées peu couvertes par les structures publiques, et d'acteur de la démocratisation, à travers le contrôle citoyen et le plaidoyer. En plus des acteurs confessionnels ou d'inspiration religieuse internationaux (les réseaux Caritas, le Secours Islamique), implantés depuis longtemps, la montée du fait religieux au Mali et l'instabilité et les effets occasionnés par la crise ont abouti ces dernières années à l'émergence d'organisations communautaires de base promouvant leur conception de l'islam à travers l'assistance, sous diverses formes, aux personnes les plus vulnérables. Ces associations sont pour la plupart membres du Haut Conseil Islamique (HCI).⁶

En même temps, plusieurs rapports nationaux et internationaux font état d'un rétrécissement de l'espace civique, de la liberté d'expression et d'association, et d'une aggravation de l'autocensure⁷. Quelques opposants politiques et professionnels des médias ayant donné la parole aux opposants ont dû quitter le pays.⁸ Le niveau plus élevé d'intimidation et de peur conduit surtout à une certaine autocensure des acteurs nationaux alors que plusieurs observateurs étrangers - comme par exemple le Directeur de la division des droits de l'homme de la Mission multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies au Mali (MINUSMA) qui a été déclaré persona non grata par les autorités maliennes en février 2023.⁹ Plusieurs médias étrangers comme RFI et France24 ont fait l'objet d'interdiction d'émettre au Mali depuis avril 2022 et le droit à l'information est amplement défié.

Population : Jeunesse, femmes et groupes vulnérables [à compléter pour le document complet]

³ Voir aussi Etat de lieu décentralisation, SDC, 2022, document de PtF.

⁴ Selon OIM, cité dans une synthèse de l'USAID, Aout 2023 : <https://reliefweb.int/report/mali/mali-assistance-overview-august-2023>

⁵ Instruction n. 2022-003115 relative au dispositif commun de coordination, de suivi et de contrôle des activités des associations/ ONG et des fondations sur le territoire de la République du Mali. (Critères de financement nouveaux, stipulant un ANO de la part du ministère de Plan pour tout financement étranger d'une organisation étrangère et malienne.

⁶ Doc. Stratégique Union Européenne

⁷ Voir par exemple le communiqué d'Amnesty International : [Les libertés d'opinion, d'expression et de presse : des droits fondamentaux en danger au Mali - Amnesty International](#),

⁸ [Mali : Des réformes concernant les droits humains sont cruciales pour un régime civil | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#)

⁹ [Le chef des droits de l'homme de l'ONU déplore l'expulsion de son représentant au Mali | ONU Info \(un.org\)](#)

Actuellement, la moitié de la population malienne, 23 millions¹⁰ a moins de 18 ans. La tranche d'âge entre 15 et 35 ans constitue 35 % de la population¹¹. Une grande partie de la jeunesse ne sont pas alphabétisés et ne participent pas à la vie active (voir aussi justification programme FACEJ 2). Pour les jeunes de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation moyen est de 46% (en 2020), mais avec une inégalité importante entre hommes et femmes: 55% des jeunes hommes sont alphabétisés et seulement 38 % de jeunes femmes entre 15 et 24 ans (2020)¹².

Du fait du caractère fortement gérontocratique de la société malienne, les jeunes ont, dans une large mesure, une faible participation aux délibérations sur les questions de société, à tous les niveaux (familial, politique etc.) Sous FAMOC 1 un renversement de cette culture s'est manifesté à plusieurs niveaux), mais il reste encore un chemin à faire.

Selon l'Indice d'inégalités de genre en 2020, le Mali est classé 184^{ème} au monde (sur 189). La violence basée sur le genre y compris les mutilations génitales féminines restent répandues et les femmes n'ont souvent pas accès à la justice en raison des pressions sociales et de la méconnaissance de leurs droits. La violence contre les femmes et les filles est exacerbée par la situation d'insécurité actuelle, en particulier à la suite des déplacements massifs de population. La détérioration de la situation humanitaire, depuis 2018-2019, a un lourd impact sur les femmes et les jeunes filles.

Un cadre législatif et politique renforcé permet cependant une meilleure participation et leadership des femmes : grâce à la loi 052 de 2015, stipulant un quota de 30 % des femmes aux fonctions nominatives et électives, on observe une augmentation des femmes dans les instances aux prises de décision. Pour la transition de 2020-2021, spécifiquement au sein du Conseil national de transition (CNT), les femmes sont représentées à hauteur de 26,4 %. 227 conseillers communaux sur 670 sont des femmes (33.8%). 27,89 % de femmes élues lors des élections législatives de mars/avril 2020.¹³

1.2 Considérations stratégiques

ODD et priorités stratégiques de DANIDA

La formulation de la deuxième phase du projet Fonds d'appui aux moteurs du changement (FAMOC) s'inscrit dans la prolongation du FAMOC 1 qui, avec plusieurs engagements de développement du programme pays précédant (2017-2022)¹⁴, a bénéficié d'une prolongation (phase transitoire de FAMOC 2022-2023 ; 2023-2024), ["Extension of the Country Programme for Mali 2023-April 2024"]''.

Le FAMOC 1 constituait l'une des composantes du programme thématique « Coexistence Pacifique, Réconciliation et Consolidation de la Paix » du Programme Pays du Danemark au Mali pour la période 2017 – 2022. En février 2022, l'élaboration d'une nouvelle stratégie pays pour le Mali 2023-2027 a été suspendue suite à l'évolution du contexte politique du Mali (). Ainsi le projet de FAMOC 2 ne s'inscrit pas dans un cadre de coopération stratégique habituel d'un « programme pays ». En revanche il s'inscrit dans un cadre de transition, avec la formulation d'une deuxième phase de FAMOC et FACEJ ¹⁵.

Par ses thématiques et les extrants visés, le FAMOC 2 s'inscrit sous l'ODD 16 : Objectif 16 des ODD : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et

¹⁰ 2023, estimation de la FNUAP

¹¹ . La proportion des jeunes (15- 35 ans) est quasiment stable, au tour de 34,7% (DNP 2022). POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE, p. 3

¹² [Taux d'alphabétisation des hommes adultes \(% d'hommes âgés de 15 ans et plus\) - Mali | Data \(banquemonde.org\).](#)

¹³ [Gouvernance et participation des femmes | ONU Femmes – Afrique \(unwomen.org\)](#)

¹⁴ Composé de trois programmes thématiques : (1) La coexistence pacifique, (2) l'appui à la bonne gouvernance et à la décentralisation et (3) l'appui au développement économique et au secteur privé.

¹⁵ De même que l'appui à la société civile à travers les accords de partenariats stratégiques entre DANIDA et les ONGI danoises ont été maintenu tout comme l'aide humanitaire et certains //x financements multilatéraux

ouvertes à tous » ainsi que l’ODD 5 : Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et s’aligne avec les principes de base de l’aide au développement selon la stratégie de DANIDA en cours (« Fælles om verden »), notamment à l’égard des droits humains et de la démocratie qui sont à la fois « un objectif en soi » et « le moyen de créer un monde plus juste, plus sûr, plus résilient et plus durable ». ¹⁶ La jeunesse et l’amélioration des droits de femmes sont également des priorités clés tout comme l’œuvre pour la stabilisation et la paix, s’inscrit directement sous l’objectif 4 de la stratégie en cours. ¹⁷ Enfin la promotion du droit à l’information et de la liberté d’expression sont des priorités danoises actuelles et qui prendrons une grande importance dans le contexte malien actuel.

D’un point de vue sous-régional, les récents coups d’état et mise en place des régimes militaires de transitions dans les trois pays partenaires de Danida dans le Sahel, le Mali, le Burkina Faso et le Niger n’empêchent pas que le Danemark a toujours un intérêt à œuvrer pour la stabilité au Sahel, à lutter contre le terrorisme dans la région et remédier aux causes de l’immigration irrégulière vers l’Europe en offrant aux jeunes des perspectives de futur ¹⁸.

Ainsi, la stabilité au Sahel reste une priorité et quel que soit l’issue de la période des transitions actuelles, il semble primordial de poursuivre l’appui à la jeunesse, la promotion des droits humains et la prévention de conflits. Les deux projets en phase de formulation, le FAMOC 2 et le FACEJ 2, ne pourront bien évidemment pas à eux seul constituer une réponse stratégique complète face à la situation actuelle. Toutefois, il s’agit d’une phase intermédiaire, transitoire de trois ans, au cours de laquelle il s’agira avant de tout de consolider les résultats satisfaisants obtenus lors de la phase en cours et d’apporter un appui crucial à la promotion et à la protection des droits humains, de la population en général et des jeunes et des femmes en particulier dans le contexte actuel de crise intensifiée.

Alignement avec les priorités transversales de DANIDA

Le FAMOC est par son objectif même basé sur les principes de l’AFDH. L’AFDH intègre les normes et principes du système international des droits humains et est centrée sur la notion de détenteurs de droits (citoyens comme les jeunes, les femmes, les populations vulnérables) et de porteurs d’obligations (les autorités politiques nationales et locales, d’autres représentants de l’Etat comme les forces de l’ordre, etc.). (Voir aussi ci-dessous) [inclusion politique, non-discrimination, liberté d’expression et de rassemblement, transparence etc. à développer]

Le principe de « Leave No-one Behind » (LNOB), ou Délaisser Personne, sera notamment appliqué dans la sélection des projets à soutenir par le fonds. Il faut cependant noter que la cible soit mixte et que les bénéficiaires directs du fonds ne soient pas à priori parmi les plus démunis mais que leur cible à eux concernent pour une partie des populations exclus d’une façon ou une autre (Populations non scolarisés, y compris femmes et jeunes, descendants d’esclaves, populations déplacés internes, victimes de violences, handicapés etc.)

Synergie avec les priorités maliennes

Le FAMOC 1 s’aligne avec le principal document stratégique national du Mali, soit le Cadre Stratégique pour la relance économique et le développement durable, le CREDD (2019-2023) en particulier avec l’axe stratégique 1 : Consolidation de la démocratie et l’amélioration de la gouvernance ; et l’axe stratégique 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et le renforcement du vivre ensemble. Le Mali dispose également d’une Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l’Extrémisme Violent et le Terrorisme (PNLEVT) et son plan d’action 2018-2020 (la mise à jour de la stratégie est en cours ¹⁹) ainsi qu’une politique nationale de la

¹⁶ Les droits de l’Homme et la démocratie constitue également un domaine prioritaire dans le plan d’action de l’aide danois 2023-2026. [Priorites-du-gouvernement-danois-pour-le-developpement-en-2023.pdf](#)

¹⁷ Op cit. La Stratégie de développement..., p. 27

¹⁸ Voir aussi la stratégie actuelle de DANIDA, [La-strategie-de-dveloppement-du-Danemark.pdf](#), en particulier l’Objectif 1 : Prévenir la pauvreté, la fragilité, les conflits et la violence et créer des alternatives durables à la migration irrégulière et aux déplacements (p. 26)

¹⁹ Avec la participation d’un des bénéficiaires du guichet A de FAMOC, Think Peace qui en 2022 a collecté les contributions des acteurs de la société civile pour l’élaboration des propositions de plan d’action 2021 – 2025 de la

jeunesse²⁰, qui par ailleurs suit la définition suivante de la jeunesse : i) les adolescents dont l'âge est compris entre 15 et 19 ans ; ii) les jeunes adultes dont l'âge est compris entre 20 et 35 ans²¹.

Depuis 2010, le Mali dispose d'une Politique Nationale Genre et Promotion de la Femme, renouvelée en 2017. Issue d'une collaboration entre OSC malienne et l'ONU, a été formulée « Le Plan d'action du Communiqué conjoint entre l'ONU et le GdM pour la Prévention et réponse aux violences sexuelles dans les conflits 2022-2024 ».

Ces dernières années, il y a eu un consensus parmi les donateurs (PTF) pour travailler directement avec les organisations de la société civile, car les intentions démocratiques du GdM ne sont pas claires.

Synergie avec des projets d'autres partenaires techniques et financiers (PTF)

Malgré le contexte politique peu habituel, plusieurs PTF mettent en œuvre/prévoient de mettre en œuvre de programmes visant des thématiques similaires ou voisines et qui s'inscriront dans la dynamique du FAMOC 2. (voir aussi annexe 7 pour un tableau de synthèse). Notons également que plusieurs partenaires se sont montrés intéressés pour éventuellement contribuer au FAMOC mais sans concrétiser les modalités.

1.3 Justification

FAMOC 1 avait déjà pour ambition d'appuyer particulièrement la jeunesse en leur offrant une voix et une place parmi les acteurs plus établis, traditionnels, de la société civile. Avec l'intensification de la crise multidimensionnelle, il est encore plus important de permettre à cette jeunesse de s'engager dans la voie de promotion de principes démocratiques, d'appuyer leur participation citoyenne, bref de leur offrir des perspectives d'avenir, tout en appuyant les forces démocratiques et le retour d'un régime civil respectant les principes d'un état de droit. A ce niveau il y a une forte synergie entre le FACEJ 2 et le FAMOC 2 envers l'autonomisation de la jeunesse et des jeunes femmes, de la promotion de leurs droits économiques, politiques et sociaux. Cette synergie est davantage renforcée grâce aux activités du « *Youth sounding Board* » mis en place par l'ARD au Mali. L'une des principales considérations dans le cadre de la conception du FAMOC 1, qui est poursuivi sous le FAMOC 2, consiste à s'attaquer au défis de la jeunesse sous deux angles : d'une part, les jeunes constituent un groupe marginalisé, présentant une menace potentielle en termes de radicalisation religieuse, d'accroissement des taux de criminalité, de déstabilisation sociale/politique, et de migration si le problème d'inclusion politique et économique et sociale de ce segment de population n'est pas résolu. D'autre part, les jeunes constituent également, et avant tout, un groupe de population pouvant jouer le rôle d'agents du changement socio-politique (FAMOC) et de la croissance économique (FACEJ).

La première phase de FAMOC (2017-2022) a été une expérience pionnière dans le sens où c'était la première fois qu'un programme d'appui à la société civile de DANIDA visait directement la jeunesse et les organisations émergentes, voir des associations non formelles et des individus.

La démarche avait une double mission :

- 1) de contribuer à un renouvellement de la société civile, dominée jusqu'alors par des anciennes organisations peu dynamiques, en appuyant des OSC émergents et des organisations principalement dirigés par les jeunes
- 2) de renforcer la participation des groupes habituellement exclus des processus de prises des décisions, promouvoir les droits des jeunes et des femmes et des populations vulnérables de façon plus générale.

Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme, cf. rapport d'exécution annuel 2022, FAMOC, p. 21.

²⁰ Politique Nationale de la Jeunesse, version finale, décembre 2022, 37 p. et le PLAN D' ACTIONS 2023-2027 DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE, 34 p.

²¹ Op. cit. p. 17

Il s'agissait donc d'une démarche fortement innovatrice pour atteindre l'objectif global plus 'classique' en termes de promotion de gouvernance démocratique et droits de l'homme : « contribuer à une société malienne plus pacifique, résiliente et respectueuse des droits humains ».

Le modèle de FAMOC a déjà fait ses preuves à travers les résultats obtenus et l'appréciation positive du programme (voir aussi ci-dessous 1.3). Contrairement aux programmes d'appui à la Société Civile "classiques" comme les projets de UE PAOSC II ou Hibiscus (voir annexe 7), qui ont davantage ciblé les OSC traditionnelles/ établis, et qui n'ont pas pu atteindre suffisamment les communautés de base notamment en zones rurales, les bénéficiaires du FAMOC sont plus directement en contact avec les populations de base. Grâce à la couverture nationale du projet, les stratégies de communication et de visibilité et aux critères souples des appels à proposition de projet (APP), des organisations pertinentes sur l'ensemble du territoire y compris en zone rurale ont pu bénéficier d'un appui.

Dans le contexte de crise intensifiée, la majorité d'éléments de justification de FAMOC 1 sont toujours pertinent, notamment :

La promotion d'une gouvernance inclusive et de la participation citoyenne occupait déjà une place importante dans le FAMOC 1. Lors de la phase 2, il s'agira de développer ces acquis. D'une part de poursuivre les sensibilisations lors de période électorales, y compris par l'usage de médias sociaux et médias en lignes,, mais aussi d'expression artistique, et d'autre part d'appuyer les détenteurs de droits dans leurs revendications auprès des autorités, y compris les collectivités locales, et d'appuyer la mise en place des instances de contrôle citoyen, renforcer la redevabilité des gouvernants et permettre l'implication de la population, y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, dans les affaires publiques,).

Les droits des femmes sont toujours fortement négligés, alors qu'en temps de crise, elles sont les premières victimes. FAMOC 2 visera la participation des jeunes filles et des femmes dans les instances de prises de décision mais aussi leur accès à la justice, notamment à travers l'appui aux para juristes dans les communautés. Certains bénéficiaires de FAMOC accompagneront au niveau local, les actions des OSC nationales/ sous régionales comme WILDAF très actives dans la promotion d'une révision du code de la famille et un renforcement de l'action gouvernementale contre les VBG.

L'appui aux médias et l'accès à une information fiable et impartiale faisait déjà partie de FAMOC 1, mais cette dimension a pris encore plus d'importance dans le contexte actuel. Comparé à la période de démarrage de FAMOC 1, on note non seulement une augmentation de la désinformation/ fake news, notamment sur les réseaux sociaux, mais aussi des restrictions des libertés d'expression et plus de autocensure. Le FAMOC 2 accompagnera alors les acteurs des médias traditionnels (radios, télé, presse) indépendants mais aussi les médias en lignes ainsi que des bloggeurs. Puisque le Mali reste en grande partie une société rurale avec un taux élevé des populations non alphabétisées et une faible couverture d'internet en dehors de grande ville, la radio reste le moyen de communication la plus importante, même si les médias sociaux gagnent du terrain, y compris pour les populations non alphabétisées.

La prévention de conflits La contribution des organisations émergentes des jeunes à la prévention des conflits, notamment communautaires, a pris de l'ampleur sous FAMOC 1 et a obtenu des résultats prometteurs y compris dans le domaine de promotion de la paix et de coexistence pacifique. Dans le contexte actuel d'insécurité et d'intensification de clivages politiques ce domaine sera privilégié davantage sous FAMOC 2.

La promotion et la protection des droits humains : la dimension non seulement de promotion mais aussi de protection prend davantage d'importance dans le contexte actuel où les violations de droits de la population sont de plus en plus fréquentes. La CNDH occupe une place particulièrement importante et en tant qu'institution nationale mandatée par la loi elle constitue un acteur clé dans la protection des droits humains de la population [voir annexe CNDH]. L'appui de FAMOC 2 permettra de consolider les acquis et de renforcer la coordination et la collaboration avec les OSC actives dans le domaine notamment au sein de communautés afin d'atteindre directement les population concernés et renforcer les efforts des antennes régionaux de la CNDH. C'est aspect semble particulièrement important avec le départ de MINUSMA qui entre autres était mandaté pour faire le suivi des violations de droits humains au Mali.

La flexibilité et l'adaptabilité qui caractérisaient FAMOC 1 sera également mis en avant lors de la deuxième phase. Cette démarche s'aligne bien évidemment à la politique de DDD des lignes directrices de l'aide de DANIDA, mais elle est également indispensable pour la mise en œuvre d'un tel programme dans le contexte actuel du Mali.

1.4 Choix de partenaires

Le FAMOC n'œuvra pas à travers des partenaires. Le GdF sera contracté par l'ARD, suite à un appel d'offre, et sera responsable du dispositif du FAMOC et la gestion du fonds destiné aux organisations, associations et individus de la société civile et médias selon une distribution par appel à proposition des projets. La CNDH aura un statut de bénéficiaire présélectionné (voir aussi annexe 3 appui CNDH/dispositif du fond). Cette approche est choisie pour préserver les connaissances créées au cours de la première phase et garantir que les mêmes modalités sont exploitées. Le modèle assure un contrôle optimal sur les financements (type de bénéficiaires, transparence, respect de politiques anti-corruption, les thématiques appuyés etc.).

1.5 Acquis principaux et leçons apprises FAMOC 1

Le Famoc 1 (2017-2022) a obtenu des résultats significatifs y compris l'accréditation de l'institution nationale de droits humain, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), soutenu depuis sa création en sa version actuelle par la FAMOC, et qui a obtenu le statut « A » en 2022 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le programme a fait l'objet d'une revue de mi-parcours en septembre 2019 concluant que des résultats concrets avaient été obtenus, notamment au niveau local, avec un fort impact sur les jeunes, et dans une moindre mesure sur les femmes (47 % des participants étaient jeunes, 21 % de femmes). Les organisations émergentes de la société civile étaient devenues des véritables agents de changement avec une influence publique et politique renforcée et qu'il y avait une réelle volonté parmi les groupements informels de se formaliser.

Les principaux acquis de la phase 1 incluent : (1) que les jeunes agents de changement dans la société civile et dans les médias soutenus par FAMOC jouent un rôle primordial dans la construction de la citoyenneté, l'amélioration de la gouvernance, la protection des droits humains (2) que les médias soutenus par la FAMOC ont contribué à l'accès des populations à une information neutre et impartiale ; (3) que les organisations bénéficiaires ont contribué à la résolution des conflits et à la protection des droits de l'homme.²² Les projets de bénéficiaires sont d'une grande variation et souvent fort innovateurs. Le FAMOC a notamment appuyé plusieurs projets « culturels » utilisant l'art et la culture comme moyen de communication, de sensibilisation et de participation, y compris des jeunes et des marginalisés.

FAMOC 1 en chiffres :

- **Sept (7) APP** de 2018-2023 **81 bénéficiaires OSC financés** pour un total de 104,5 millions de DKK
- **10 médias soutenus (radios, presse, télévision, médias sociaux (blogueurs, web TV etc)** touchant plus de 5.000.000 d'auditeurs et 4.991.000 followers.
- **76 contributions/changements** relatives aux affaires locales, régionales et nationales des OSC bénéficiaires du FAMOC [p 33 rapport ATSE]
- **208 initiatives** de formations, sensibilisations, lobbying et plaidoyer, etc. ont été développées au profit des jeunes et des femmes, pour promouvoir leur leadership et leur participation aux affaires publiques impliquant **30229 personnes dont 17894 jeunes et 13239 femmes.**
- **193 initiatives** ont été réalisées par les organisations bénéficiaires du FAMOC sous l'extrait 3. (Lutte contre l'extrémisme violent ; la prévention et la résolution des conflits, protection et promotion des droits humains)

La stratégie de mise en œuvre de FAMOC 1 comprend une catégorisation des partenaires en catégories A, B1, B2 et C correspondant à leur degré de formalisation et niveau de capacités et expérience. La catégorie A

²² Extension of the Country Programme for Mali, 2023. p. 12. Voir aussi d'autres documents pertinents comme les rapports annuels de FAMOC 2021 et 2022.

comprend cinq organisations de la société civile (OSC) présélectionnées (dont la Commission Nationale de droits de l'Homme (CNDH) avec des résultats antécédents documentés dans chacun de leurs domaines. Elles ont une influence assez forte auprès des autorités, et sont les partenaires stratégiques, et très visibles du FAMOC (voir aussi l'annexe 4).

Au-delà des résultats obtenus, il faut noter que l'ensemble de bénéficiaires ont bénéficié d'un renforcement de capacités techniques et en gestion financières. Plus particulièrement, les bénéficiaires du guichet A, ont bénéficié d'un renforcement plus intensif notamment les trois OSC des jeunes présélectionnées qui, grâce au FAMOC, ont pu élargir de façon considérable leurs activités (zones géographiques, types d'interventions etc.) mais aussi leurs capacités organisationnelles, ce qui se reflète actuellement dans les propositions de financement venant de la part d'autres bailleurs. Autrement dit, ils sont devenus des structures incontournables dans leur domaine (citoyenneté, prévention de conflits, promotion et protection de droits humain).

Forces principales du dispositif du FAMOC 1

- Mécanisme d'appui à la Société civile et en particulier aux organisations émergentes très apprécié, le FAMOC a réussi à appuyer effectivement les organisations de jeunes, femmes, y compris des associations non formelles et des individus porteurs de projets innovants avec des résultats satisfaisants.
- Mode de sélection transparente et flexible avec une couverture nationale y compris zones rurales
- APP très ouvert et fréquents ont permis d'appuyer beaucoup des acteurs émergents et inculquer de l'espoir chez les jeunes
- Grande visibilité grâce à la stratégie de communication mais aussi de sa réussite même et les activités de nombreux partenaires.
- Un potentiel énorme d'idées, de motivation et de volonté des jeunes à entreprendre et à contribuer aux objectifs spécifiques du FAMOC.

Les principales faiblesses du FAMOC 1 soulevés et les réponses d'adaptation proposées pour FAMOC 2 sont présentés en l'annexe 5.

2. Objectif du projet

L'objectif du projet est : de consolider les initiatives des OSC motrices de changement des jeunes et des médias œuvrant pour le renforcement de la participation citoyenne des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés, pour le respect des droits humains et la promotion de la paix.

A travers la mise en place d'un fonds d'appui aux moteurs de changement, comme le nom l'indique, qui offre un appui financier et technique aux OSC²³ des jeunes et des médias, le FAMOC 2 permettra à la jeunesse d'être des « acteurs actifs », des agents de changements, de prendre part à la vie de la cité, aux instances de prise de décision, promouvoir les droits non seulement des jeunes, mais aussi de femmes, des groupes marginalisés, et en fin de compte pour l'ensemble de la population.

Tout en contribuant à la promotion de la gouvernance inclusive, à la promotion et à la protection des humains et à la promotion de la paix et la prévention de conflits, l'appui aux OSC motrices de changement des jeunes se traduira par un renforcement de ces mêmes structures et ainsi par l'émergence d'une société civile plus inclusive, plus jeune et plus dynamique.

Le fonds FAMOC vise 4 extrants presque identiques à ceux du FAMOC 1

- I) la participation citoyenne des jeunes, des femmes et les groupes vulnérables aux instances de prises de décision
- II) l'accès à l'information fiable et critique

²³ Cf aussi ci-dessus sur le mécanisme d'appui, ainsi qu'annexe 2 sur le dispositif de FAMOC 2 notamment sur les catégories d'OSC (annexe à fournir)

- III) la promotion de la coexistence pacifique et prévention des conflits
- IV) la promotion et la protection des droits humains.

Le dispositif de FAMOC 2 privilégie la sélection par APP afin d’assurer une meilleure transparence et surtout une équité entre bénéficiaires de même type.²⁴ La stratégie de mise en œuvre de FAMOC 2 comprend une catégorisation des partenaires en catégories A, B et C correspondant à leur degré de formalisation et niveau de capacités et expérience. (voir aussi tableau ci-dessous). En outre, la CNDH en tant qu’institution nationale de protection et de promotion de droits humains (voir supra) fera objet d’un appui financier spécifique afin de lui permettre de maintenir son accréditation en statut A et de remplir son mandat prévu par la loi malienne.

Studio Tamani, bénéficiaire présélectionné lors de FAMOC 1, en raison de la déontologie de ses émissions et sa couverture nationale exceptionnelle par son réseau des radios locales partenaires constitue également un acteur clé dans la promotion d’une information fiable et impartiale²⁵. Plus qu’une OSC classique, elle fonctionne avec des appuis pluri annuels de quelques bailleurs de fonds, et il est ainsi recommandé de s’engager avec d’autres PTF dans le financement d’un fonds commun. Studio Tamani et la CNDH auront par leurs expériences et capacités un rôle spécifique de ‘structure de ressources’ (voir aussi annexe 4).

Il s’agira également de circonscrire davantage les APP afin de réduire le nombre de demandes et de faciliter le suivi /évaluation des projets soutenus. En outre sera introduit un mécanisme de reconduite qui permet à la fois de limiter le nombre d’APP mais aussi de soutenir la durabilité des résultats et la viabilité des OSC, notamment en mettant l’accent sur le renforcement organisationnel de bénéficiaires de l’ensemble des guichets (voir aussi annexe 4 sur les ajustements du FAMOC 1 pour FAMOC 2).

Dispositif proposé des guichets FAMOC 2²⁶					
Guichets de financement, catégorie de bénéficiaires visés	Modalité de sélection	Montant subvention par an en DKK	Durée de	Type de proposition	Renforcement de capacités (RC)
Guichet A : Des organisations avec un track record essentiel et une capacité institutionnelle confirmée (y compris les OSC de guichet A actuel) pour exécuter des projets de taille relativement importante.	Appel à proposition (APP)	1.000.000-2.000.000	24 mois (avec possible extension)	1)AMI 2)Proposition complète	Besoins identifiés au travers un diagnostic spécifique, appui individuel.
Guichet B Des organisations avec un certain track record et une capacité institutionnelle moins consolidée.	APP	200.000 - 799.999.	12 mois reconductible	1)AMI 2)Proposition complète	Renforcement des capacités en atelier et individuel
Guichet C Organisations émergent, associations, groupes informels (et exceptionnellement des individus ²⁷ avec des idées de projets innovatrices.	APP	50.000-199.999	12 mois reconductible	1)Note de projet	Renforcement des capacités en atelier et individuel
Hors guichets et APP*:					
CNDH	Fond commun ou enveloppe	2.000.000	2,5 ans -3 ans	Plan stratégique consolidé,	Renforcement de capacité en

²⁴ Le document de projet final draft contiendra une annexe précisant les catégories des bénéficiaires d’une part et des suggestions sur les appuis et renforcement de capacités, y compris des pistes pour renforcer davantage la synergie entre les interventions des bénéficiaires de différents guichets œuvrant dans la même localité ou sur une même thématique.,

²⁵ Studio Tamani est une création de l’OSC Suisse La fondation Hirondelle et l’organisation malienne L’Union des Radios et Télévisions Libres du Mali (URTEL). La fondation Hirondelle est spécialisée dans la production et la diffusion médiatique en contexte de (post) crise, consolidation de la paix, d’émergence démocratique etc.

²⁶ Voir aussi annexe une vue d’ensemble des dispositif des guichets de FAMOC 1 et 2.

²⁷ D’un point de vue de statut légal du bénéficiaire, un individu ne diffère pas d’un groupement informel. Le manuel de gestion de fonds actuel prévoit un certain nombre de critères caractérisant le groupement informel qui pourraient être mis en avant pour favoriser la dimension collective du groupement ou association en cours de formalisation.

	individuelle ARD**			coordination PTF	coordination avec IDDH
Studio Tamani	basket funding avec SDC, (et UE et SIDA (?))*	2.000.000	2,5 -3 ans	Plan d'action consolidé, coordination PTF	n.a.

Modalité d'intervention

Pour la mise en œuvre du projet FAMOC 2, un gestionnaire de fonds sera recruté par appel d'offre international sur la base de TdR élaboré à la fin du processus de formulation de projet par le Consultant/ ARD.

Le gestionnaire de fonds aura pour rôle de (liste non exhaustive) :

- 1) Gérer les processus d'APP
- 2) Gérer les contrats de financement
- 3) Faire le suivi de projets sélectionnés (par un comité de sélection indépendante), à la fois le suivi de mise en œuvre et des résultats obtenus, y compris un suivi à distance ou délégué dans les zones non accessibles²⁸
- 4) Evaluer les besoins et organiser le renforcement de capacités des bénéficiaires
- 5) Appuyer à la structuration des organisations bénéficiaires à travers un appui à la mise en réseau/ synergie
- 6) Assurer la capitalisation et la communication des résultats obtenus.

L'intervention proposée vise des cibles directes : les bénéficiaires du fonds, et des cibles indirectes : les bénéficiaires des bénéficiaires.

Ainsi les groupes cibles direct du programme concernent à la fois 1) les organisations des jeunes et des femmes 2) les OSC œuvrant pour la promotion des droits de ces mêmes groupes et pour la promotion et de protection de Droits humains, 3) les acteurs des médias.

Les cibles indirectes plus larges y compris les groupes marginalisés de la population malienne, comme les jeunes et les adultes non alphabétisés, les PDI, les descendants d'esclaves, les handicapés et d'autres groupes exclus.

L'intervention couvre l'ensemble du territoire malien²⁹.

3. Théorie de Changement et Hypothèses principales

Le contexte actuel de la société malienne et plus particulièrement la crise multi dimensionnelle rend difficile la formulation d'une théorie de changement convainquant. La situation est extrêmement complexe mais peut se résumer autour des caractéristiques suivantes :

- Un processus démocratique interrompu
- Une intensification du conflit armé dans le nord et dans le centre
- Une augmentation de la désinformation
- Un contrôle renforcé de la société civile et des médias de la part des autorités

Mais aussi par :

- Des institutions nationales qui persistent, des ministères qui fonctionnent,
- Des autorités locales qui sont toujours en place, (sauf dans quelques zones très marqué par le conflit armé) et qui sont des interlocuteurs fonctionnels des OSC actives dans la localité

²⁸ Par exemple à travers la formation des points focaux dépendant du bureau du GdF à Bamako.

²⁹ Dans la mesure du possible étant donné la situation sécuritaire. Notons cependant que lors du FAMOC 1 et actuellement, des projets sont mis en œuvre presque sur l'ensemble du territoire malien.

- Des bénéficiaires du FAMOC 1 et d'autres acteurs de la société civile qui arrivent à mettre en œuvre leurs activités.

Le défi fondamental auquel FAMOC 1 comme le FAMOC 2 doit apporter une réponse est la gouvernance peu inclusive, avec une faible participation citoyenne des jeunes, femmes et couches vulnérables. La jeunesse constitue environs un tiers de la population et a le potentiel de contribuer positivement à ce processus. Et tout en étant des acteurs de changement pour eux-mêmes, ils le seront également pour l'ensemble de la population.

Dans ce processus, et plus particulièrement dans le contexte actuel de conflit armé et de crise politique, les médias jouent un rôle important à la fois comme moyen de communication pour la sensibilisation des couches vulnérables de la population, pour la promotion de droits de ces mêmes groupes, mais aussi en tant qu'outil indispensable pour la circulation des informations fiables et critiques pouvant constituer la base d'un dialogue citoyen et un débat pluriel aux respects de différents groupes de la société. [*Le document de projet final draft contiendra une illustration du processus de changement ainsi que les hypothèses et les contraintes les plus importants*].

La théorie de changement du FAMOC 2 peut alors reposer sur la proposition que :

Si les moteurs de changement / les OSC des jeunes sont appuyés pour promouvoir durablement la participation citoyenne des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés, ainsi que les droits humains et la cohésion sociale,

Et si des médias sont appuyés pour traiter l'information de façon impartiale et critique

Alors,

Les populations auront accès à des informations impartiales et fiables ; les jeunes, les femmes, et les groupes marginalisés participeront davantage dans la gestion de la cité/aux instances de prises de décisions et leurs droits mieux respectés,

Ce qui

Réduira le sentiment d'exclusion de ces mêmes groupes et en particulier des jeunes, et la société malienne sera plus pacifique, inclusive et respectueuse des droits humains.

Les hypothèses principales [préliminaires] qui sous entendent ce processus sont les suivants :

- 1) L'identification pertinente des associations et OSC des jeunes capables d'être les moteurs du processus
- 2) Le marge d'action de la société civile malienne y compris celle des moteurs de changement des jeunes et de médias ainsi que la CNDH ne sera pas réduite de façon considérable y compris à l'égard du respect de la liberté d'expression, de rassemblement et du respect des droits humains.
- 3) Le niveau de pauvreté de la population ne s'empire pas jusqu'à un niveau où la lutte pour la survie devient plus importante que la revendication des droits des participations des jeunes, des femmes et des couches vulnérables.
- 4) Les moteurs de changement pour la promotion de droits de l'Homme sont plus puissants que les moteurs œuvrant à leur encontre.

4. Cadre des résultats

Les bénéficiaires de FAMOC ne constituent pas un groupe ou des projets homogènes. Cette richesse de FAMOC a été un des atouts selon plusieurs parties prenantes. Cependant elle a en même temps créé quelques défis pour le suivi / évaluation des résultats. En effet, ce n'est pas un exercice évident de faire référer des projets aussi nombreux et divers (durée, modalité de mise en œuvre, d'approche etc.) à un même cadre de résultat.

Pour la prochaine phase de FAMOC, le cadre de résultat provisoire (ci-dessous) sera davantage affiné dans le but de réduire certains des défis rencontrés lors de FAMOC 1. En outre, il sera recommandé de compléter le S/E des résultats par des sessions de collecte de résultats qualitatifs sous forme de « outcome harvesting » ou

« identification des changements les plus importants ». Des pistes dans ce sens seront présentées plus en détail dans le document final draft.

Cadre des résultats FAMOC phase 2³⁰ [version préliminaire]

Titre du Projet	Fonds d'appui aux moteurs de changement (FAMOC) phase 2.
Objectif global	Promouvoir une société malienne plus pacifique, inclusive et respectueuse des droits humains.
Effet direct	Les organisations motrices de changement des jeunes et des médias soutenus par FAMOC contribuent à la gouvernance inclusive, à la coexistence pacifique et à la promotion et protection des droits humains.
Indicateur(s) d'effet direct 1	1) Nombre de changements durables induits par les actions des bénéficiaires du FAMOC ³¹ . 2) Les bénéficiaires des FAMOC ont démontré une capacité accrue sur les plans organisationnelles et techniques.
Base de référence	à préciser
Cible annuelle 2025	à préciser
Cible annuelle 2026	à préciser
Cible annuelle 2027	à préciser
Extrant 1	La participation citoyenne des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés est améliorée à travers leur participation plus accrue dans les instances de gestion et de prise de décisions et dans des actions de contrôle citoyen de l'action publique
Indicateur d'extrant	(1) Nombre de jeunes, de femmes et de personnes marginalisées qui participent aux instances de prises. (2) Nombre de jeunes, de femmes et de personnes marginalisées renforcés qui à leur tour s'engage dans des initiatives relatives à la promotion ou au respect de leur droits.
Base de référence	À définir pour la version finale du document projet
Cible annuelle 2024-2026	À définir pour la version finale du document projet
2027	1) 30.000, 50% de femmes et 70 % des jeunes (15-35 ans) 2) A définir
Extrant 2	Grâce aux médias (traditionnels et sociaux) soutenus par FAMOC, l'accès de la population à une information impartiale, équitable et fiable est promue
Indicateurs d'extrant	(1) Nombre de médias bénéficiaires du FAMOC et leurs partenaires qui diffusent régulièrement des produits médiatiques impartiales et critiques (2) Nombre d'auditeurs / lecteurs/ followers.
Base de référence	À définir pour la version finale du document projet
Cible annuelle 2024 -2026	À définir pour la version finale du document projet
2027	1) 10 2) 7.000.000/1.000.000/20.000.000

³⁰ Ce cadre est basé sur le cadre de résultat du FAMOC 1 et de sa mise à jour pour le FAMOC transitoire, version provisoire fev. 2023

³¹ Le CdR de chaque bénéficiaire précisera le changement spécifique recherché par le projet, mise en place de comité de gestion de conflit, de surveillance, de participation de jeunes et de femmes dans les instances, des contributions spécifiques aux politiques publiques nationales, etc.

Extrant 3	Les organisations bénéficiaires du fonds contribuent à la prévention et à la résolution des conflits
Indicateurs d'extrant	(1) Nombre de jeunes, femmes et personnes marginalisées renforcés en matière de prévention et gestion des conflits qui se sont engagés par la suite dans des activités correspondantes (2) Nombre de conflits prévenus ou résolus (conflits fonciers, conflits de gestion des ressources naturelles, conflits de leadership au sein des jeunes, conflits communautaires)
Base de référence	À définir pour la version finale du document projet
Cible annuelle 2024 -2026	À définir pour la version finale du document projet
2027	1) 10.000, 40% de femmes, 75 % des jeunes (15-35 ans) 2) 10 [à définir notamment en fonction de type de conflits visés ³²]
Extrant 4	La CNDH et les OSC bénéficiaires du fonds contribuent à la protection des droits humains à travers la sensibilisation, la formation et le monitoring de cas de violations de DH au Mali.
Indicateurs d'extrant	(1) Nombre de personnes formées en matière des protection des droits humains (2) Nombre d'actions entreprises en matière de protection des droits de l'homme (assistance judiciaire, visite des lieux de privation de liberté, sensibilisation et formation, lobbying et plaidoyer, dénonciation des cas de violation des DH, etc.) (3) Nombre de cas de violations investigués par la CNDH(ou en collaboration avec des ONGs partenaires)
Base de référence	À définir pour la version finale du document projet
Cible annuelle 2024 -2026	À définir pour la version finale du document projet
Cible 2027	(1) 3500 personnes formées en matière des droits humains (2) 100 actions entreprises en matière de promotion et protection des droits de l'homme (assistance judiciaire, visite des lieux de privation de liberté, sensibilisation et formation, lobbying et plaidoyer, dénonciation des cas de violation des DH, etc.) (3) 100 cas de violation de DH investigué par la CNDH (ou en collaboration avec des ONGs partenaires) [cf. cadre de résultat GDDH Niger, 40 cas investigué en moyenne par an]

5. Inputs/budget (DKK)

Effet direct: Les organisations motrices de changement des jeunes et des médias soutenus par FAMOC contribuent à la gouvernance inclusive, à la prévention de conflits et à la promotion et à la protection des droits humains	mai 2024	2025	2026	avril 2027	Total DKK
Fonds d'appui aux moteurs de changement *	40.000.000	40.000.000	40.000.000	7.000.000	127.000.000
GdF/AT**	3.500.000	4.500.000	4.500.000	1.500.000	14.000.000
ARD reviews. Audits, donor coordination etc	1.000.000	1.500.000	1.500.000	2.000.000	6.000.000

³² Conflits fonciers, conflits d'accès aux ressources naturelles, conflits armés en groupes d'opposition etc.

Marge budgétaire 2%	890.000	920.000	920.000	270.000	3.000.000
Total Global	45.390.000	46.920.000	46.920.000	10.770.000	150.000.000

Note 1 : Le budget dépend de l'approbation des lois de finances des années à venir (2024, 2025, 2026)

Note 2 : Le budget du fonds financera les projets des bénéficiaires, certaines activités de renforcement de capacités et les divers couts liés aux activités directes du fonds

Note 3 : Le budget du GdF/AT concernera le contrat de prestation d'assistance technique, y compris des experts court termes.

6. Dispositif institutionnel de gestion

Un Gestionnaire de fond externe sera recruté par APP selon modalité de l'UE, APP ouvert pour les cabinets d'étude et ONG (internationales). Le gestionnaire sera l'interlocuteur privilégié de l'Ambassade. Le gestionnaire sera responsable de l'atteinte des résultats du document de projet ainsi que du pilotage, du suivi et l'évaluation. A ce titre, il doit être proactif en cas de difficultés anticipées dans l'atteinte des résultats figurant dans son contrat.

Le TdR de recrutement du GdF précisera les exigences en termes de capacités de gestion sur le terrain (mais il sera probablement difficile de trouver un postulant qui ont une présence sur l'ensemble du territoire)³³.

Le GdF recrutera et montera une équipe multidisciplinaire de gestion de fonds (Chef.fe de mission, expert de gestion financière, expert de S/E, expert de renforcement de capacités des OSC, des experts court termes (y compris de communication et de S/E qualitative et des experts techniques spécifiques), et du personnel d'appui : gestionnaire financier, assistant financier et assistant de projet.

- Les manuels des procédures et de gestion de fonds actuelles seront mis à jour mais constitueront une bonne base pour la phase 2.
- Un comité de sélection sera mis en place sur le modèle de FAMOC 1 (représentant de l'ARD, de la société civile malienne, d'autres personnes ressources)
- Un comité consultatif sera mis en place selon le format de FAMOC 1 (voir ci-dessous)
- Il est prévu de tenir des rencontres régulières (par exemple trimestriel ou mensuel selon le besoin et en fonction du contexte politico- sécuritaire) entre le GdF, et l'ARD ; des rencontres annuelles ou semestrielles du comité consultatif. Les rapports de progrès du système de suivi-évaluation du gestionnaire semi-annuels constitueront des intrants importants pour ces rencontres. La base de données de dispositifs FAMOC sera mise-à-jour, constituant l'outil clé du mécanisme du fonds.
- Des missions d'AT, du cadrage et du 'backstopping' seront réalisées par le GdF régulièrement, selon un calendrier à définir.
- Une revue à mi-parcours du projet aura lieu en 2025.
- Les modalités de capitalisation et de communication de résultats seront précisées dans le document final.

Le GdF sortant assurera un transfert du dispositif fonctionnant complet et organisé au GdF entrant. Le transfert sera réalisé sur place à Bamako et en présentiel lors du dernier mois du FAMOC commençant le 1 avril 2024. Au cas où la sélection du nouveau GdF n'est pas faite avant la clôture du FAMOC 1 ; [le document programme complète suggéra des modalités de transfert).

Le Comité de sélection : un comité de sélection sera mis en place sur le modèle de FAMOC 1 (voir TdR Manuel de gestion de fonds FAMOC 1).

³³ Un des défis du dispositif actuel du GdF a été la difficulté d'effectuer des missions de suivi /évaluation dans les zones d'interventions des bénéficiaires en raison de l'insécurité dans le nord et du centre du pays. Le GdF actuel a développé depuis le début du programme des outils des documentations et de suivi (images, vidéos etc.) qui pourront être davantage développé. Le document d'extension de FAMOC et FACEJ (2023) propose un dispositif de S/E par délégation dans les zones non accessibles

Comité consultatif : en fonction de l'évolution de la situation politique et le respect du calendrier du retour d'un gouvernement civil d'ici le démarrage du programme, il serait recommandé d'évaluer les avantages à faire renaître le comité consultatif de FAMOC 1 y compris l'intégration des représentants des Ministères concernées par le FAMOC (jeunesse, justice/DH, décentralisation/Plan), ou éventuellement de leur correspondant des structures déconcentrés, afin de renforcer l'appropriation nationale du Projet et, les synergies avec d'autres PTF³⁴ et acteurs clés de la société civile/ secteur médiatique.

7. Gestion de Risques

(Annexe avec matrice de risque à fournir pour la version finale)

La situation actuelle de tensions politiques internes, de crise diplomatique sous régionale et intensification des attaques terroristes dans le Sahel fait que le niveau de risque est assez élevé sur tous les plans. Toutefois, le niveau de risques programmatiques dépend principalement de :

- 1) L'évolution de la situation sécuritaire au Mali (cf aussi section 1 contexte) y compris en termes de sécurité pour les employés du GdF mais aussi des OSC bénéficiaires
- 2) Le respect de libertés d'expression et des rassemblements, autrement dit le maintien d'une marge d'action des acteurs de la société civile et en particulier des moteurs du changement ainsi que l'accès aux zones de conflits pour la CNDH.
- 3) La suite du processus politique malien en cours (respect du calendrier du retour vers un régime civile)
- 4) L'issue de la crise diplomatique actuelle de la région (risque de coupure diplomatique avec d'autres pays occidentaux que la France)

³⁴ En particulier un représentant de la Coopération suisse en cas où le fonds commun pour Studio Tamani se réalisera, soit avec ARD comme lead soit la Coopération suisse. Selon l'évolution du contexte politique il sera également pertinent de créer un groupe de PTF d'appui à la CNDH. [piste à explorer par l'ARD]

Annexe 1: Analyse contexte

[à fournir pour la version complète]

Annexe 2: Partner assessment

Pas applicable pour le partenaire direct, car mis en œuvre d'un gestionnaire sélectionné par appel d'offre. Voir l'annexe 3 pour une justification d'appui à la CNDH.

Annexe 3: Justification appui à la CNDH (draft)

La CNDH est une autorité administrative indépendante chargée de la promotion et de la protection des droits de l'homme au Mali. Ce statut est garanti par la loi depuis 2016 portant sur la création de la Commission nationale des droits de l'Homme [ref]. La CNDH constitue un acteur incontournable au Mali pour la protection et la promotion des DH. Grâce notamment à l'appui du FAMOC 1, elle a pu remplir son mandat et a obtenu au cours de FAMOC 1, le statut de l'accréditation en catégorie A.

Toutefois, actuellement, le respect et la protection des droits humains est sérieusement mis à l'épreuve au Mali, à la fois par les exactions des GANE mais aussi pas la faible protection des droits humains de la population de la part de l'Etat. En outre, la crise financière du pays - en combinaison avec les priorités du GdM, s'est traduit par une baisse du financement gouvernemental en 2022 et lors du 1^{er} semestre 2023. En aout 2023, la CNDH n'avait pas encore reçu le financement pour le 2eme semestre 2023.

Dans ce contexte il semble important, malgré l'atteinte de l'objectif pour la CNDH sous le FAMOC 1, de poursuivre l'appui à la CNDH dans le cadre de FAMOC 2.

Le mandat de la CNDH :

Le statut spécifique de la CNDH est garanti par la loi depuis 2016 portant sur la création de la Commission nationale des droits de l'Homme. Conformément au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et à la CIDTP, cette loi fait également de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) le Mécanisme national pour la prévention de la torture (NMPT) avec un mandat élargi sur la prévention de la torture et autres Peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Deux ans plus tard, la loi n° 2018-003/ du 12 janvier 2018 relative aux défenseurs des droits de l'Homme englobait le droit de visite des lieux de privation de liberté, de publication, de communication et de libre diffusion des informations s'y rapportant. Tout en accordant en principe des droits assez larges aux organisations ou aux individus de visiter les lieux de détention, il n'est pas très spécifique. 35

La CNDH est composé de neuf membres³⁶ ou commissaires représentant respectivement :

1. Les ONG nationales de défense des droits de l'homme
2. Les ONG nationales de défense des droits des femmes
3. L'Ordre des Avocats du Mali
4. Le syndicat des magistrats le plus représentatif
5. L'Université – département des sciences juridiques et politiques
6. Les organisations professionnelles de la presse
7. L'Ordre des médecins
8. La centrale syndicale la plus représentative
9. Les confessions religieuses

³⁵ [mali-jo-2017-03-2.pdf \(sgg-mali.ml\)](#), p. 3 . However, according to an analysis by the International Inquiry Commission of Crimes in Mali 2012-2018, published 2020, the law is not sufficiently precise.

³⁶ Article 9: « Les commissaires sont élus ou nommés par les institutions et organisations qu'ils représentent selon les procédures fixées par ces institutions ou organisations sous la supervision et le contrôle du Ministère chargé des droits de l'homme. Ils exercent leurs fonctions en tant qu'individus et non en tant que représentants de leurs organisations. La durée est de 7 ans non renouvelable. »

En sa qualité d'institution nationale des droits de l'homme (INDH) et de mécanisme national de prévention contre la torture, (MNPT), la CNDH peut se saisir de sa propre initiative de toute question relative à la promotion et à la protection des droits de l'homme et exerce un droit de visite des lieux de détention et d'enquête inopiné (mis à part les lieux de haute sécurité/ spéciaux, terme à vérifier). La CNDH est également chargée de recevoir les plaintes individuelles ou collectives concernant toute allégation de violation des droits de l'homme, de fournir une assistance juridique aux plaignants, de mener des enquêtes et de faire des recommandations aux autorités concernées par le renforcement du respect et de la protection des droits de l'homme.

La CNDH joue également un rôle comme encadreur des ONGs intervenant dans le domaine de la promotion et de la protection, par exemple le cadre de concertation entre la CS/OSC et les forces des sécurités (projet IDDH UE).

Résultats obtenus en 2022

Au cours de l'année 2022, la CNDH a produit *quatre rapports* :

- Un rapport sur la situation des enfants déplacés
- Un rapport sur la situation générale des droits de l'homme
- Un rapport sur les grandes violations des droits dans le Centre
- Un rapport parallèle sur l'Examen Périodique Universel de 2022

Les résultats obtenus en 2022 renforcent ceux obtenus les années précédentes à savoir entre autres :

- La libération en 2020 et 2021, de plus d'une vingtaine de détenus en dépassement de délai
- La libération d'une quinzaine de détenus arbitraires dont un mineur
- Une vingtaine de personnes vulnérables sont rentrées dans leurs droits à travers des procès gagnés.
- L'accélération des procédures judiciaires pour certains dossiers
- L'amélioration des conditions de détention dans une cinquantaine des prisons et unités d'enquête visitées (amélioration du régime alimentaire, mise à disposition d'agents de santé, transferts de prisonniers pour décongestionner etc.)
- Le respect des délais de garde à vue dans les unités d'enquêtes
- L'assistance juridique à plusieurs centaines de judiciaibles

[Rapport 2022 programme pays ATSE p 23-24]

A ceci on peut ajouter la fréquence accélérée de communiqués relatives à la violation de Droits humains liées au conflit armé au Mali, voir site web de la CNDH. En même temps on note le retard du rapport sur la situation générale de droits de l'Homme 2022 qui est toujours (septembre 2023) en cours de finalisation.

Modalités de Financement

Le fonctionnement permanent de la CNDH est financé par le budget de l'État (qui relève du ministère de la Justice et des droits de l'homme), tandis que les activités spécifiques sont financées pour la plupart par des partenaires techniques et financiers. Le Danemark a fait de la CNDH un partenaire privilégié depuis sa création grâce à l'appui technique de l'Institut danois des droits de l'Homme (DIHR) et dans le cadre du FAMOC (*Fonds d'Appui aux Moteurs de Changement, 2018-2022*).

Grâce à l'appui du FAMOC, la CNDH a pu mettre en place des bureaux régionaux dans cinq régions : Kayes, Mopti et Gao en 2019; Ségou et Sikasso en 2021, facilitant ainsi l'accès des maliens à la CNDH. Toutefois le budget de fonctionnement de la CNDH est insuffisant pour faire fonctionner les bureaux régionaux de façon optimale voir à pouvoir répondre à la demande massive de citoyens.

Lors de la mission de formulation, nous avons constaté que plusieurs PTF ont l'intention d'appuyer la CNDH. Il convient donc d'explorer davantage les possibilités de créer un fond commun ou au moins de procéder à des financements coordonnés d'un plan stratégique/ plan d'action consolidé.

Un autre partenaire privilégié de la CNDH est l'IDDH (L'Institut danois des droits de l'Homme) qui a apporté un renforcement de capacités techniques à la CNDH de façon régulière depuis sa création jusqu'en 2018/2019 [?]. Actuellement il y a un appui et une collaboration autour des plusieurs activités dans le cadre du programme régional de XX programme ((à vérifier) qui est censé prendre fin en 2023 mais qui bénéficiera éventuellement d'un no cost extension.

Pour un futur appui, il est également important de prendre en compte le fonctionnement spécifique de l'institution :

- Il s'agit d'une institution semi-étatique qui ne suit pas les mêmes protocoles/ procédures de gestion que les ONG. Une certaine flexibilité est ainsi requise pour un partenariat constructif.
- Les commissaires sont nommés pour un mandat de 7 ans (certains partent avant). Pour le moment, chaque renouvellement provoque une certaine rupture/ frein des activités et une nécessité de reprendre certaines activités de renforcement de capacités des nouveaux commissaires, notamment sur l'ampleur et la compréhension de leur mandat [IDDH entretien).

Un appui à la CNDH dans le cadre du FAMOC 2 pourrait entre autres mettre l'accent sur :

- Le renforcement de la synergie entre CNDH et les ONG bénéficiaires du FAMOC en particulier dans les régions.
- Redynamiser le cadre de concertation de monitoring de prisons mais aussi des initiatives de formation à la fois d'acteurs étatiques (cadres de l'état et de forces de sécurité) et d'acteurs de la Société civile
- Permettre d'augmenter le nombre de mission d'investigation sur le territoire national.

Annexe 4: Dispositif des guichets de FAMOC 2 versus FAMOC 1

Dispositif des guichets de FAMOC 1					
Guichets de financement, catégorie de bénéficiaires visés	Modalité de financement	Montant de la subvention en DKK	Durée	Renforcement de capacités (RC)*	Nombre de bénéficiaires financés 2017-2023
Guichet A : Organisations présélectionnées y compris les 3 OSC : AJCAD, Think Peace, CAPDH ; CNDH ; Studio Tamani.	Présélectionnée s (une organisation clé par extrant + CNDH)	1.000.000 - 3.000.000 par an	Pluri annuel	Besoins identifiés au travers un diagnostic spécifique	5
Guichet B1 : Des organisations avec un bon track record et une capacité institutionnelle confirmée pour exécuter des projets de taille relativement importante.	APP (Appel à proposition de projet)	800.000 - 1.500.0000	12 -24 mois	Renforcement des capacités individuel et en atelier	18
Guichet B2 : Des organisations avec un certain track record et une capacité institutionnelle moins consolidée.	APP	200.000 - 799.999	12 mois	Renforcement des capacités en atelier	23
Guichet C : Organisations émergeant associations, mouvements et groupes informels y inclus des individus (principalement de la jeunesse) avec des idées de projets innovatrices.	APP	35 50.000- 199.999	6 mois	Renforcement des capacités en atelier	65

*à partir de 2021, le renforcement de capacités de chaque bénéficiaire a été intensifié à travers le recrutement d'un cabinet spécialiste de gestion financière. Un renforcement technique a également eu lieu par un autre cabinet externe.

Dispositif proposé des guichets FAMOC 2					
Guichets de financement, catégorie de bénéficiaires visés	Modalité de sélection	Montant par an en DKK	Durée de	Type de proposition	Renforcement de capacités (RC)
Guichet A : Des organisations avec un track record essentiel et une capacité institutionnelle confirmée (y compris les OSC de guichet A actuel) pour exécuter des projets de taille relativement importante.	APP	1-2.000.000	24 mois (avec possible extension)	1)MAI 2)Proposition complète	Besoins identifiés au travers un diagnostic spécifique, appui individuel.
Guichet B Des organisations avec un certain track record et une capacité institutionnelle moins consolidée.	APP	200.000 - 799.999.	12 mois reconductible	1)MAI 2)Proposition complète	Renforcement des capacités en atelier et individuel
Guichet C Organisations émergeant, associations, groupes informels (et exceptionnellement des individus ³⁷ avec des idées de projets innovatrices.	APP	50.000- 199.999	12 mois reconductible	1)Note de projet	Renforcement des capacités en atelier et individuel
Hors guichets et APP*:					
CNDH	Fond commun ou enveloppe individuelle ARD**	2.000.000	2,5 ans -3 ans	Plan d'action consolidé, coordination PTF	Renforcement de capacité en coordination avec IDDH
Studio Tamani	basket funding avec SDC, (et UE et SIDA (?))*	2.000.000	2,5 -3 ans	Plan d'action consolidé, coordination PTF	n.a.

*Mais contrat géré et suivi par le GdF [à préciser]

**En coordination avec d'autres PTF

³⁷ D'un point de vue de statut légal du bénéficiaire, un individu ne diffère pas d'un groupement informel, mais le manuel de gestion de fonds actuel prévoit un certain nombre de critères caractérisant le groupement informel qui pourraient être mis en avant pour favoriser la dimension collective du groupement ou association en cours de formalisation.

Annexe 5: Tableau récapitulatif de faiblesses du FAMOC 1 et les adaptations proposées

Faiblesses principales du dispositif du FAMOC 1	Adaptation proposée pour la 2 ^{ème} phase	Effet envisagé
1. Dispositif lourd d'APP (mode de sélection ouverte, nombre élevé d'appels (7 AAP en 5 ans), nombre de demandes élevé ³⁸)	-Réduire le nombre d'APP -Faire des APP davantage circonscrit (i) thèmes et résultats visés ii) bénéficiaires ciblés ³⁹	-Le charge de travail du GdF autour des APP réduit
2. Appréciation négative de la part des autres bénéficiaires de la position de pré sélectionnés des OSC sous guichet A, en particulier des trois OSC.	-Supprimer la catégorie de pré sélectionné pour les OSC. Maintenir la catégorie pour la CNDH et le partenaire média principal en tant que « structures de ressources » de l'extrait 2 et 4.	Renforcer la transparence et la crédibilité du FAMOC Améliorer la dynamique des synergies entre OSC plus expérimentés et les OSC émergeant.
3. Durée de financement relativement courte ne permet pas de capter de changements introduits dans la durée (surtout pour les bénéficiaires du guichet C).	-Prolonger la durée de financement du guichet C (de 6 à 12 mois, selon les projets) -Introduire un mécanisme de reproductibilité des financements ⁴⁰	-Permet de renforcer la durabilité des résultats des projets. -Permet d'appuyer véritablement la création d'une société nouvelle ou plus jeune et plus inclusive avec des organisations ayant les capacités nécessaires pour poursuivre l'action (techniquement et financièrement) au-delà du FAMOC 2.
4. Renforcement de capacités des bénéficiaires du guichet B2 et guichet C limités aux capacités de gestion des fonds alloué et à la réussite du projet. (c.a.d. pas de renforcement organisationnel ciblé).	-En combinaison avec les points ci-dessus, prévoir également un renforcement <u>organisationnel</u> des OSC (émergents) des guichets B et C.	-Permet de renforcer la durabilité des résultats des projets.
5. Faible mise en synergie et mise en réseaux entre bénéficiaires (à travers les guichets et par thèmes, régions), mais amélioration au cours de 2022.	-Mettre l'accent sur la création des synergies entre projets et partenaires dès les APP	-Permet d'appuyer véritablement la création d'une société nouvelle ou plus jeune et plus inclusive avec des organisations ayant les capacités nécessaires pour poursuivre l'action (techniquement et financièrement) au-delà du FAMOC 2.
6. Difficultés à capter l'ensemble de changements induits par des nombreux partenaires très divers et variés dans un même cadre de résultats	-Prévoir de mesures qualitatives supplémentaires de S/E accès sur l'identification des changements les plus significatif de chaque bénéficiaires	-Permet de capter et mettre en exergue les résultats intéressants et significatifs des bénéficiaires du FAMOC qui ne se reflètent pas nécessairement à travers le cadre de résultat global du projet/programme.

Annexe 6 : Typologie des bénéficiaires et modalités des APPs

[à fournir]

³⁸ De 450 manifestations d'intérêt reçu en 2020 à 876 en 2022, contre 282 demandes complètes reçu en 2018.

³⁹ Une description du dispositif du Fonds plus détaillé accompagnera le document programme final, précisant notamment les catégories des OSC bénéficiaires qui regrouperont les OSC des jeunes et des OSC œuvrant pour les jeunes, mais selon des critères bien définis (plus précis que pour le FAMOC 1) et en encourageant la mise en relation entre les OSC émergents et celles avec plus d'expérience.

⁴⁰ Un tel mécanisme a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une recommandation lors de la revue technique de FAMOC 1 en 2019

Annexe 7: Tableau des programmes /PTF pertinent (draft)

Pays Bas : Programme Gouvernance Locale Redevable (PGLR+) Deuxième phase de 2023 à 2026, 20 Millions d'Euros, intervient dans 240 communes (régions de Gao/Ménaka, Tombouctou, Mopti et Ségou), 4 ONGI et 6 partenaires locaux et des milliers de jeunes). Logique de renforcement du contrat social entre l'Etat et citoyens au niveau local.

Swiss Development Cooperation (SDC) : Nouveau programme en formulation, ciblant la participation des jeunes et des médias dans la lutte contre la corruption (co financé PNUD ; Pays Bas, DK). PNUD 'lead' sur la coordination. SDC lead sur le volet médias. ARD, Pays Bas sont partenaires. Prévoit entre autres de renforcer les capacités de contrôle de l'instance nationale : l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI).

Belgique : traditionnellement pas d'appui direct à la société civile malienne, mais à travers des ONGI Belges intervenant au Mali (mais limité principalement aux régions sud du Mali). (Programme actuelle 2022-2026). Mais actuellement, la coopération Belge entame un projet pilote dans plusieurs pays « Civic space initiative » avec un budget restreint, 10 M euros (multi pays). Envisage appui à la CNDH mais modalité, montant etc. reste à définir.

UE : plusieurs Fonds d'appui à la société civile précédant : PAOSC II 2012-2017 14,7 millions Euros ; (qui s'est heurté aux plusieurs difficultés, notamment de coordination de procédures des différents PTF ainsi que l'atteinte des OCS rurales et de capacités moins importantes. (Voir mise à jour de feuille de route pour un engagement envers la société civile au Mali (2021-2024) p. 7).

HIBISCUS. Sous la 11^{ème} FED, 2021-2024 (1^{ère} phase), deuxième phase 2025-2027, deux lignes d'appui structurants et thématiques, tous les 2 ans, APP lancés, ciblant des organisations plus expérimentés que le FAMOC malgré leur fond « flexible ».

Feuille de route adaptée il y a deux ans, mais en raison de défis (politique ?) le cadre de dialogue Etat – SC n'a pas été mise en place. + appui aux ONG intégrés de façon transversale. Par ailleurs, l'interlocuteur de la délégation évoque une incertitude sur les enveloppes d'appui future, appui à la CNDH prévu mais modalités non précisées. Réunion prévue à la rentrée 2023. + un appui à la CNDH existant déjà à travers l'appui de IUE à l'IDDH (projet régional : formation des forces armées et de sécurité maliennes et DH).

Studio Tamani/Fondation Hirondelle, financement UE d'1 M Euros prévu pour 2024

PNUD :

Projet d'Appui aux Réformes et aux Élections au Mali (PAREM) dont l'objectif est d'assurer une coordination plus efficace de l'appui des partenaires techniques internationaux en vue d'accompagner les efforts des autorités de la Transition et de tous les acteurs maliens dans la conduite inclusive, transparente et réussie des différents processus politiques et électoraux.

Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'État de Droit (PROSMED),

Il intervient sur cinq thématiques complémentaires (cohésion sociale, sécurité, justice, prévention et lutte contre la corruption et prévention de l'extrémisme violent) en intégrant la dimension genre à travers des interventions spécifiques et l'intégration systématique de la problématique.

USAID + SDC + DK « EMERGE empowering Malians through Elections, Reform and Governance Efforts (à travers NDI) 2020-2024 phase 2

Annexe 8: Process Action Plan

TASK	START	END	ASSIGNED TO	Comment/Status
TOR for consultants for formulation of project documents	10/07/23	13/07/23	Bamako	
Inception meeting with consultants	17/07/23	21/07/23	Bamako - NCG	
Organise meetings for consultants mission	24/07/23	28/07/23	Bamako - NCG	
TOR for appraisal consultant	31/07/23	04/08/23	Bamako	
Project Formulation mission	31/07/23	04/08/23	Bamako - NCG	
Submission of first draft of Project Documents	28/08/23	28/08/23	NCG	
Review of draft Project Documents	29/08/23	08/09/23	Bamako	Send to NCG
Revision of draft Project Documents	11/09/23	18/09/23	NCG	Based on comments received
Submit documents for Programme Committee	19/09/23	19/09/23	Bamako	
Public Hearing on DANIDA transparency	20/09/23	03/10/23	ELK	
Programme Committee (PC)	10/10/23	10/10/23	ELK/Bamako	
Revision of Project Documents	11/10/23	16/10/23	NCG	
Appraisal	23/10/23	10/11/23	ELK	
Draft Appraisal Report	10/11/23	10/11/23	ELK	
Response to appraisal recommendations	13/11/23	17/11/23	Bamako	
Final appraisal report	20/11/23	24/11/23	ELK	
Revisions of Project Documents	20/11/23	01/12/23	Bamako - NCG	
Call for tenders	04/12/23	08/01/24	Bech-Bruun	
Submit final Project Documents to UPR	15/01/24	15/01/24	Bamako	
Meeting in UPR: 2 projects (FACEJ II and FAMOC II)	01/02/24	01/02/24	Bamako	Tentatively the first meeting in 2024. Dates to be communicated by ELK
Draft minutes of UPR meeting	02/02/24	05/02/24	Bamako	
Revision of Project Documents	05/02/24	09/02/24	Bamako - NCG	Based on UPR comments (if relevant)
Approval by minister	12/02/24	02/03/24	Bamako	(depending on UPR meeting)
Registration of commitments for projects & signature of contracts with winning tenderer	08/03/24	08/03/24	Bamako	
Mobilisation period	08/03/24	31/03/24	Winning tenderer	
Projects commence	01/05/24	01/05/24	Winning tenderer	